

Image not found or type unknown



# Dissolution d'une SARL : la clôture de la liquidation

Fiche pratique publié le **25/09/2013**, vu **451 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

**Avant de pouvoir procéder au partage des actifs restants, les associés doivent clôturer la liquidation.**

La décision de clôturer la liquidation doit être prise par les associés, réunis en une assemblée dite de clôture de liquidation.

Pour plus de détails : [http://www.assistant-juridique.fr/dissolution\\_cloture\\_liquidation.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/dissolution_cloture_liquidation.jsp)